



# COMMISSION JURIDIQUE ET DE DISCIPLINE

À Paris, le 13 novembre 2018

### OBJET : Relevé de décisions de la séance du 08 novembre 2018

Réunie le 08 octobre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

### Affaire 04 - Monsieur Rémy DELPON (Dirigeant ELAN CHALON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / LDLC ASVEL du 13/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).
- > Une amende financière de 500 euros assortie d'une amende financière de 500 euros avec sursis.

## Affaire 05 – Monsieur Laurence EKPERIGIN (Joueur HERMINE NANTES)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de PRO B ALM EVREUX / HERMINE NANTES du 19/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).
- Un match ferme de suspension assorti d'un match de suspension avec sursis.

La Commission décide de fixer la suspension à la rencontre suivante :

NANTES BASKET HERMINE / DENAIN du 16 novembre 2018.

### Affaire 06 - Monsieur Ryan PEARSON (Joueur JDA DIJON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).
- Un match ferme de suspension assorti d'un match de suspension avec sursis.

La Commission décide de fixer la suspension à la rencontre suivante :

JDA DIJON BASKET / BCM GRAVELINES-DUNKERQUE du 16 novembre 2018.











# COMMISSION JURIDIQUE ET DE DISCIPLINE

### Affaire 07 - Monsieur Laurent LEGNAME (Entraîneur JDA DIJON)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).
- Une amende financière de 1 000 euros.

#### Affaire 08 - JDA DIJON

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE JDA DIJON BASKET / JL BOURG BASKET du 22/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « *Règles relatives à la sécurité dans les salles »*.
- > Une amende financière de 500 euros ferme assortie d'une amende financière de 500 euros avec sursis.

### Affaire 09 - ESSM LE PORTEL

Rencontre de Jeep® ÉLITE CHAMPAGNE CHALONS-REIMS BASKET/ ESSM LE PORTEL du 26/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque »*.
- Une amende financière de 250 euros ferme.

#### Affaire 10 - ELAN CHALON

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / AS MONACO BASKET du 27/10/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « Règles relatives à la sécurité dans les salles ».
- > Dispense de peine.







